

**COMPTE RENDU
DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 7 février 2025

Nombre de Conseillers Municipaux
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 10
Présents : 09
Représenté 00
Date de la convocation : 27/01/2025
Date de publication par affichage de ce CR : 24/02/2025

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 7 février à 20H, le Conseil Municipal de Vic des Prés, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PETION, Maire.

Etaient présents : MM Bernard PETION, Gérard GAGNEPAIN, Jean-Yves LOISEAU, MMES Cosette GABANO, Françoise LAURENT, Nelly METGE, MM Régis CORTOT, Pascal GAGNEPAIN, Jérôme MILLE.
Etaient représentés : NEANT.
Étaient absents excusés : Xavier GAHIR.
Secrétaire de séance : Gérard GAGNEPAIN

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **TRAVAUX :**
 - **POINT SUR LES TRAVAUX 2024**
 - **TRAVAUX PREVUS EN 2025 :**
 - **cuve et préau de la mairie**
 - **salle des fêtes**
 - **Logement de Dijon**
- ✓ **CONSEIL DEPARTEMENTAL : RENOUELEMENT ADHESION ICO (service ingénierie)**
- ✓ **SOLIDARITE MAYOTTE /CYCLONE CHIDO**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

Le compte-rendu précédent a été lu, approuvé et signé par les conseillers présents au conseil.

DELIBERATIONS PRISES

02/2025 : SALLE DE RENCONTRE ET DE LOISIRS : RENOVATION DES PERSIENNES

M. le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis concernant la rénovation des persiennes métalliques de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents

- ❖ **ACCEPTE** le devis de l'entreprise « **HENNEAU DECAP'ECO-14D avenue Georges Besse-21320 CREANCEY** » pour un montant de **5 570€ HT** soit **6 804€ TTC** pour le décapage et la mise en peinture des persiennes ;
- ❖ **AUTORISE** le Maire à signer ce devis et tout document nécessaire à l'application de cette décision.

03/2025 : SALLE DE RENCONTRE ET DE LOISIRS : RENOVATION DES MURS INTERIEURS

M. le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis concernant la rénovation intérieure de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents

- ❖ **ACCEPTE** le devis de l'entreprise « **HENNEAU-14D avenue Georges Besse-21320 CREANCEY** » pour un montant de **9 627€ HT** soit **11 552.40€ TTC** pour la rénovation de l'ensemble des murs intérieurs de la salle des fêtes;
- ❖ **AUTORISE** le Maire à signer ce devis et tout document nécessaire à l'application de cette décision.

04/2025 : ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE INGENIERERIE COTE D'OR LE DEPARTEMENT (ICO)

Le Maire donne lecture des statuts de l'Agence technique, Ingénierie Côte-d'Or le Département initiée par le Département lors de son Assemblée délibérante le 17 décembre 2018, et du descriptif des missions que pourra réaliser cette structure (cf. plaquette descriptive des missions et tarifs à partir du 1^{er} janvier 2025)).

ICO le Département est un Etablissement Public Administratif départemental en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire, et un Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents

- ❖ **APPROUVE** l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département pour un montant de **100 €**, par an, pour 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- ❖ **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents à cette adhésion.

05/2025 : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de VIC des PRES tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de VIC des PRES contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don ;
- à la Protection civile, dont l'adresse du siège social se trouve « TOUR ESSOR-14 rue Scandicci-93 500 PANTIN » ;

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- ❖ **DECIDE d'approuver** ce soutien à la population de Mayotte ;
- ❖ **DECIDE** du don d'un montant de 500€ ;
- ❖ **D'HABILITER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **TRAVAUX DE LA MAIRIE :**
 - ✓ **Les toilettes** sont terminées et opérationnelles.
 - ✓ **La nouvelle cuve** pour stocker le fioul (chauffage de la mairie) va être installée. L'ancienne cuve sera comblée avec de la perlite.
 - ✓ **Le préau de la mairie** sera rénové dès que la notification de la subvention de l'état sera reçue.
- **PLUI :** plan local d'urbanisme intercommunal : la communauté de communes aimerait que les communes de son périmètre se dote d'un document d'urbanisme. Le travail sera mené sur 4 ans et chaque commune décidera de son propre document et des modalités futures d'instructions des demandes d'autorisation.
- **CIMETIERE :** un devis a été demandé à une entreprise pour refaire le plan des lieux et leur gestion.
- **CHATS LIBRES ERRANTS :** la convention avec la Fondation est toujours d'actualité.
- **AFFOUAGES et récompense :** la coupe des affouages 2024/2025 doit être terminée fin février, et le débardage pourra se faire à partir du 15 avril.
- **LA POSTE** propose une étude payante de recensement de la voirie communale : le conseil décide de ne pas donner suite.
- **Le COMITE DES FETES de Vic des prés** organisera sa première fête des voisins le 20 juin 2025 à la salle des fêtes.

FIN DE SEANCE A 22H